

# **COMMUNE DE CERONS**

## ***PROJET PEDAGOGIQUE***

Nom du représentant : Monsieur Jean-Patrick SOULé, Maire

Adresse : 16 Place Charles de Gaulle -33720 CERONS

Téléphone : 05.56.27.01.17

Mail : [direction@cerons.fr](mailto:direction@cerons.fr)

# PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CERONS

## **SOMMAIRE**

### **A -Présentation de la Commune de Cérons**

### **B - Projet éducatif territorial de la Commune de Cérons**

- Introduction
- Objectif
- Les actions proposées
- Rôle de l'animateur

### **C - Fonctionnement de l'accueil périscolaire**

- L'inscription à l'accueil périscolaire
- Les horaires
- Les locaux
- Le personnel

### **D - Les objectifs**

- Les objectifs et les moyens de mise en œuvre

### **E - Les effets attendus**

### **F – Evaluation**

## **A – PRESENTATION DE LA COMMUNE DE CERONS**

La commune de Cérons est située dans la vallée de la Garonne, dans la région des graves au sud de Bordeaux dont elle est distante de 35 km. Elle est également proche de deux centres urbains attractifs : Langon et Cadillac.

Cérons est une commune viticole au cœur des Graves. Elle bénéficie de l'Appellation d'Origine Contrôlée pour les vins blancs liquoreux. Pour les vins rouges elle bénéficie de la mention Graves et pour les vins blancs secs de la mention Graves supérieurs.

Le territoire communal est d'une superficie de 783 hectares. Sa population est de 2 175 habitants avec une densité de 360 hab/km<sup>2</sup>.

La commune de Cérons est située sur un carrefour important de communications entre l'Entre Deux Mers, les Landes, l'Agenais et le Bordelais. Elle est traversée par deux axes routiers importants que sont la départementale 1113 et la départementale 117<sup>e</sup>.

Elle est située à 2 kms de l'échangeur de l'autoroute A62 (Bordeaux-Toulouse) permettant d'atteindre Bordeaux en moins de 30 min et bénéficie de la présence d'une gare SNCF qui est desservie par un cadencement important du TER qui permet aux usagers de se rendre au centre de Bordeaux en 20 mn.

## **B – LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE CERONS**

### ✓ L'introduction

Depuis plusieurs années, la commune de Cérons s'est fortement impliquée en faveur de l'enfance et de la jeunesse, elle a fait de sa priorité le développement de l'enfant et des jeunes ados.

Un effort important a été réalisé par des investissements conséquents dans les loisirs et l'éducation.

Avec la signature d'une convention d'aménagement des écoles, la commune a modernisé et restructuré le groupe scolaire.

Annuellement, elle engage des moyens importants à destination de l'école (personnel, matériels pédagogiques, éducatifs, informatiques, entretien des locaux, manifestations, subventions).

Ainsi, afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pour lui permettre de s'épanouir autant que de réussir sa scolarité, la commune de Cérons décide de formaliser une démarche partenariale et évolutive en élaborant un projet éducatif territorial.

### ✓ Objectifs

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles d'une part et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire d'autre part.

- Permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

- Permettre de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

- L'objectif est que les adultes différents dans leurs fonctions et leurs rôles arrivent à se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

✓ Les actions proposées doivent favoriser

- Le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi que son autonomie dans le respect de ses besoins et de son âge.

- L'épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

- L'apprentissage à la vie citoyenne.

- L'éducation au développement durable.

- L'accès aux pratiques artistiques, culturelles et sportives permettant d'enrichir et de diversifier les temps de loisirs de l'enfant.

- L'éducation à la santé et à l'hygiène de vie.

✓ Rôle de l'animateur

- Veiller au bien-être des enfants, à la sécurité physique, morale et affective.

- Être à l'écoute et attentif aux comportements des enfants.

- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir être, inciter, mais ne pas forcer.

- Avoir une attitude correcte.

- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence.

- Respecter les horaires.

- Respecter le choix des enfants, dans la mesure du possible.

La directrice a contribué à l'élaboration du PEDT en relation avec la secrétaire générale de la commune de Cérons et le Maire en donnant mes objectifs qui me permettent d'organiser les activités de l'accueil périscolaire. Il a été présenté par le Maire aux élus et a reçu la validation de ceux-ci.

## **C – FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

✓ Préparation des dossiers du périscolaire

Le dossier d'inscription est mis en ligne en juin pour la rentrée de septembre sur le site internet de la commune Cérons. Il est également disponible en mairie.

Ce dossier comporte l'ensemble des renseignements concernant l'enfant :

- les autorisations : maquillage, goûter, prise de photo et vidéo, piscine (autorisation de sortie et s'il sait nager ou pas),
- la fiche sanitaire et de liaison : les allergies (alimentaire, médicaments, acariens et autre à préciser), si l'enfant à un projet accueil individualisé,
- les renseignements administratifs et financiers concernant les parents et la facturation des services,
- les pièces administratives nécessaires à la constitution du dossier administratif de l'enfant.

✓ Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire sont :

- le matin : de 7 h 30 à 8 h 30
- le soir : de 16 h 30 à 18 h 45

Les enfants ont la possibilité de prendre un goûter équilibré proposé par la Commune de CERONS ainsi qu'une boisson.

✓ Les locaux

Le périscolaire primaire du matin et du soir se déroule dans la salle communale jouxtant l'école. Elle est équipée de sanitaires et d'un point d'eau. Sa capacité est de 60 enfants. Les enfants ont accès à une bibliothèque avec coin lecture ainsi qu'à de nombreux jeux de société et à du matériel pédagogique.

Le périscolaire maternel accueille les enfants dans la salle de motricité. Elle est équipée de jeux ludiques, de matériel pédagogique et de motricité.

Les primaires et les maternelles ont accès à deux cours de récréation distinctes. Celles-ci sont équipées d'une structure avec cabane et toboggan pour les maternelles et d'un plateau d'évolution extérieur avec terrain de football, de paniers de baskets, de tables de ping-pong et d'un coin ombragé avec tables et bancs pour les primaires.

Les sanitaires des maternelles sont situés à l'intérieur des locaux de l'école adaptés à leur taille ainsi qu'un point d'eau. Pour les primaires, il y a un espace toilettes pour les filles et un autre local distinct pour les garçons situés dans la cour de récréation.

Nous avons également accès à la bibliothèque de l'école qui est équipé d'un écran numérique.

L'ensemble des locaux de l'école et de la salle communale a été aménagé avec une climatisation réversible et des extincteurs.

✓ Le personnel

L'équipe du périscolaire est constituée de 11 agents qui forment deux équipes (dont 8 présents le matin et 10 présents le soir). La répartition du personnel s'effectue en fonction du nombre d'enfants afin de respecter les taux d'encadrement.

La direction de l'équipe est assurée par une animatrice diplômée du BAFD et du BPJEPS LTP avec un adjoint diplômé du BAFA, d'une licence STAPS, de l'attestation PSC1 et d'une carte professionnelle d'éducateur sportif.

L'équipe est complétée par des animateurs et animatrices tous titulaires du BAFA.

L'ensemble des agents ont reçu une formation pour les gestes aux risques incendie (manipulation des extincteurs) ainsi qu'une démonstration de l'utilisation des alarmes incendie, intrusion et confinement afin de distinguer les trois « tons » des sonneries. Ils ont également suivi la formation des gestes aux premiers secours.

Chaque animateur s'engage à se tenir à la disposition des parents afin de leur donner des précisions sur les activités proposées, les comportements et le déroulement de la journée de leurs enfants.

## **D - LES OBJECTIFS**

### ✓ Les objectifs et les moyens de mise en œuvre

#### **Développer la curiosité de l'enfant :**

- En lui permettant de découvrir différentes activités.
- En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre.
- En sollicitant son imagination.

#### Les moyens de mise en œuvre :

Inclure différents domaines d'activités (sportif, manuel, jardinage).

Aborder chaque activité de manière ludique afin de sortir du cadre scolaire.

#### **Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la sociabilisation.**

- En lui permettant de faire ses propres choix.
- En l'informant que ses choix l'engagent sur une période donnée.
- En lui apportant un temps d'écoute et de dialogue.
- En stimulant leur envie de grandir.
- En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même.

#### Les moyens de mise en œuvre :

Proposer plusieurs activités encadrées avec animateur ou intervenant.

Mettre en place des moments de dialogue.

Ecouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble.

Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères.

Etablir des règles de vies en collectivité qui devront être communes avec les enseignants notamment pour le passage aux toilettes et l'usage de la cour de récréation.

#### **Être à l'écoute du rythme de vie de chacun.**

- En prenant en compte chaque enfant comme individu.
- En laissant libre l'enfant lors du temps d'accueil.
- En attachant l'importance nécessaire à la séparation avec les parents et en tenant compte de la situation familiale.

Les moyens de mise en œuvre :

Être à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.

Donner à l'enfant la possibilité de choisir entre différents ateliers variés.

Prendre le temps de l'accueil de l'enfant avec les parents et après le départ des parents.

## **E – EFFETS ATTENDUS**

Satisfaction, plaisir et évolution des enfants.

Les temps périscolaires mieux vécus par l'ensemble des participants (enfants et encadrants) : temps plus calme, plus dans la continuité du temps scolaire, plus éducatifs, moins générateurs de stress et d'énerverment.

Echanges entre animateurs, évolution du fonctionnement, formation du personnel.

## **F - EVALUATION**

Un bilan est fait régulièrement avec l'élú chargé de l'école ainsi qu'avec la secrétaire générale et le maire.

Pour cela l'équipe communique sur les problématiques rencontrés et les points positifs afin d'apporter des améliorations à notre fonctionnement et à notre organisation et progresser dans notre travail quotidien auprès des enfants.

Une réunion est organisée en début de chaque année scolaire ainsi qu'à chaque fois que cela s'avère nécessaire avec les élus en charge de la vie scolaire et périscolaire et du Maire.

Des moments de discussions sont mis en place avec les enfants